

LICENCES CREATIVE COMMONS

Cette fiche pédagogique propose une présentation synthétique des [licences Creative Commons](#).

PLAN DE L'ARTICLE

1. Le cadre juridique des licences Creative Commons
2. Les licences Creative Commons en pratique
3. Quelques ressources pour aller plus loin

1. Le cadre juridique des licences Creative Commons

Crées en 2002 par l'**organisation à but non lucratif Creative Commons**, les licences Creative Commons permettent de diffuser et de réutiliser tout type de contenus (texte, image, musique) sous format numérique ou imprimé.

Chacune des licences Creative Commons constitue un instrument juridique permettant à l'auteur d'accorder par avance, à titre gratuit, certains droits de diffusion et d'utilisation sur son oeuvre.

L'objectif est de faciliter le partage de contenus et leur réutilisation par une tierce personne, conformément aux conditions fixées par la licence mentionnée.

2. Les licences Creative Commons en pratique

Chaque licence Creative Commons est construite à partir de clauses identifiées par des pictogrammes qui permettent une lecture instantanée des conditions d'utilisation. Il existe 7 licences Creative Commons.

- 6 licences Creative Commons imposent la mention "**BY**" relative à l'attribution de la paternité de l'auteur de l'oeuvre.

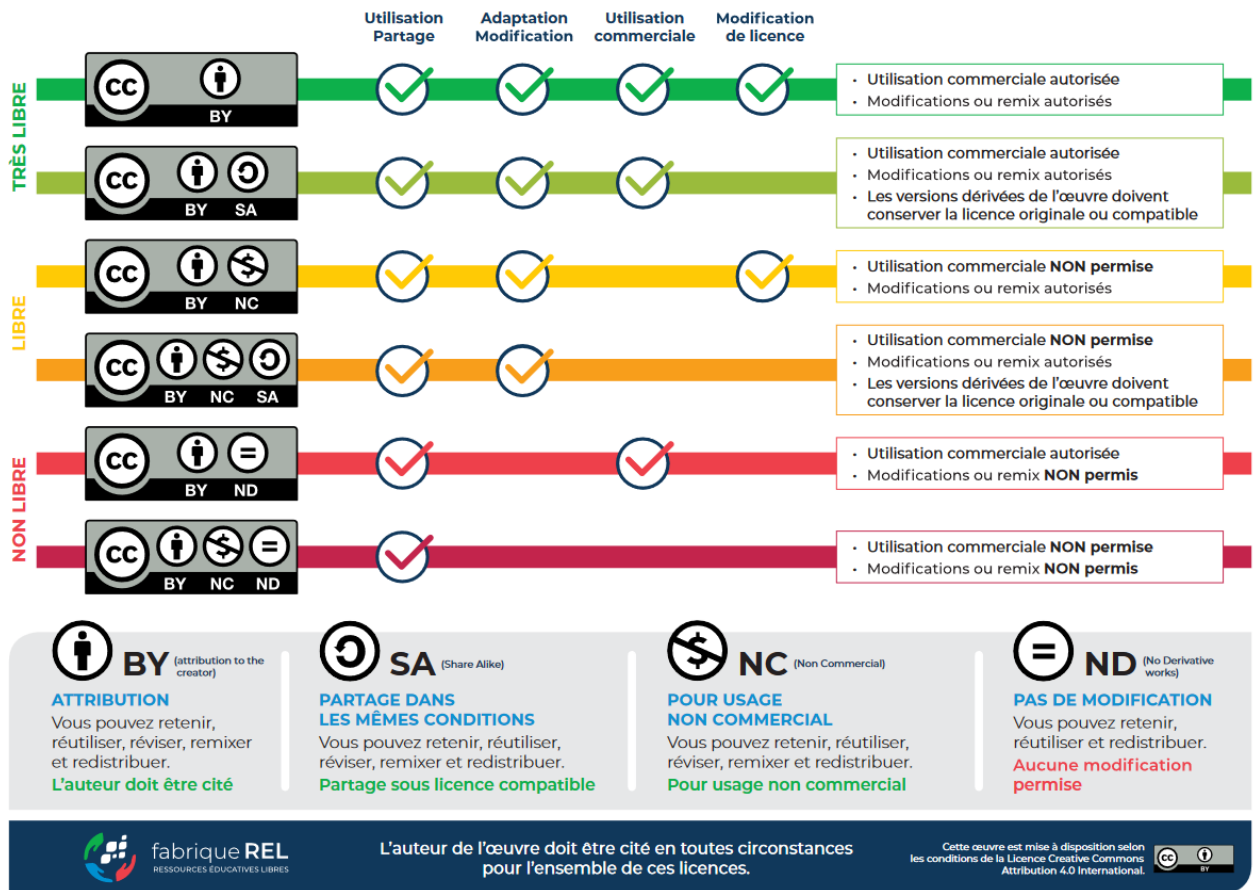
Chacune de ces licences est construite en fonction des paramètres choisis par l'auteur pour la diffusion et la réutilisation de son oeuvre. Si l'auteur ne souhaite pas autoriser l'utilisation commerciale, la modification ou le partage dans les mêmes conditions, les pictogrammes suivants permettent à l'utilisateur d'en avoir immédiatement connaissance :

- Utilisation commerciale non autorisée : Non Commercial (sigle **NC**)
- Modification non autorisée : Non Derivated (sigle **ND**)

Si la modification n'a pas été autorisée par l'auteur, il ne sera pas possible de traduire un texte ou bien de recadrer une photo, par exemple.

Dans le cas où la modification de l'oeuvre est autorisée, il faut configurer un dernier paramètre "Partage dans les mêmes conditions". S'il le souhaite, l'auteur de l'oeuvre initiale peut imposer aux réutilisateurs de diffuser selon la même licence : Share Alike (sigle **SA**).

Les licences Creative Commons (CC)



- La licence CC0 (CC Zéro) n'impose aucune limite à la diffusion et à la réutilisation de l'œuvre. Des précisions sur cette licence sont apportées sur le [site Creative Commons](#) et sur [Wikipédia](#).

Pour mieux comprendre le fonctionnement de cette dernière licence apparue en 2009, on recommandera la lecture du [billet](#) proposé par Lionel Maurel.

3. Quelques ressources pour aller plus loin

Afin de mieux comprendre le fonctionnement des licences Creative Commons, nous vous invitons à consulter quelques ressources (liste non exhaustive) :

- le site [Creative Commons](#)
- la [vidéo](#) proposée par La Fabrique des REL complétée par un [article](#) présentant l'[infographie](#) ci-dessus
- la fiche très complète disponible sur le site CoopIST "[Connaître et utiliser les licences Creative Commons](#)" :
- une [vidéo](#) proposée par le Magazine Archimag

Pour information, des modèles de contrat d'édition proposant une utilisation des licences Creative Commons sont disponibles sur le site ministériel [Ouvrir la science](#).

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)

[Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).